

Charte de l'habitat partagé

La présente charte repose sur les principes ci dessous, leurs applications sont discutées entre accueilli et accueillant.

- Règle d'attention.
- Règle de partage.
- Règle de communication non-violente.
- Règle d'équilibre dans le donné/recevoir (Tâches ménagères...)
- Participation financière responsable. (10€ ttc /jour)
- L'association se réserve le droit de demander à l'accueillant des justificatifs attestant de la pertinence participative (Charges, impôts, factures d'eau, d'électricité ...).
- Il est interdit de faire supporter à l'accueilli les besoins de l'accueillant (dettes, achat et/ou besoin personnel) .
- Etre & Partage n'est pas une agence de location saisonnière pour vacanciers (Homelidays, Pap ou Abritel) ni l'équivalent de sites comme Airbnb, Wimdu ou Sejourning.
- Des manquements à la charte entre les deux parties entraînent une résiliation.
- Pour l'accueilli, joindre une attestation d'assurance de responsabilité civile. Il est souhaitable que l'accueillant se renseigne sur ce point auprès de son assurance. L'accueilli adhère à la Charte d'Etre & Partage (adhésion entre 1 et 10 €)

Charte de l'habitat partagé

Période de cohébergement :

DU

AU

Participation financière :

Jour :

ou

Mois :

Nourriture partagée :

Oui :

Non :

Cohabitant accueillant : Nom, prénom, lu et approuvé, signature .

(Adhésion Etre & Partage 10 €)

Cohabitant accueilli : Nom, prénom, lu et approuvé, signature .

Je suis membre ponctuel. (Adhésion entre 1 et 10 €)

J'adhère à la charte le : / /